

# INSTRUCTIONS DE COURSE

V3

## Cotentin/Val-de-Saire

## Cherbourg Plaisance



**Organisé par le Cercle  
Nautique Cherbourgeois  
Du 23 au 25 mai 2025  
Compétition de grade 5c**



SAINT-VAAST  
LA-HOUGUE

### 1. REGLES

L'épreuve est régie par *Les Règles de Course à la Voile, ISAF 2025/2028*.

### 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSES

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 1 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet.

### 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

Les avis aux concurrents et les parcours seront affichés dans les locaux du CNC ou du Yacht Club de Saint-Vaast ; dans la mesure du possible ils seront également mis sur la page Facebook du CNC.

Les communications VHF se feront sur le canal 72.

### 4. PROGRAMME DES COURSES

**Vendredi 23 mai** : régata Cherbourg - Saint-Vaast, briefing à 12h15 et mise à disposition sur la ligne à partir de 13h00.

**Samedi 24 mai** : participation à la régata du championnat du YCSV programmée ce jour. Pour cette régata, les concurrents devront se conformer aux IC émises par le YCSV.

**Dimanche 25 mai** : régata Saint-Vaast - Cherbourg, mise à disposition sur la ligne à 10h00.

### 5. PAVILLONS DE CLASSE

Les bateaux sont répartis en deux classes :

- Classe 1. Bateaux concourant en équipage → pavillon Orange
- Classe 2. Bateaux concourant en double → pavillon Bleu

Les pavillons de classe sont obligatoires.

## 6. ZONES DE COURSE

La zone de course sera délimitée par la basse Bréfort à l'ouest, la latitude 49°46,40'N au nord, la longitude 0°43'W à l'est et la bouée CI (Carentan/Isigny) au sud.

## 7. PARCOURS

Ils seront de type côtier et définis pour chaque manche.

Ils seront affichés dans les locaux du CNC ou du Yacht Club de Saint-Vaast au plus tard 45 minutes avant la mise à disposition. Dans la mesure du possible ils seront également mis sur la page Facebook du CNC.

Les marques de parcours sont à contourner.

## 8. LE DEPART

**Vendredi 23 mai, départ de Cherbourg :** La ligne de départ est définie par l'alignement des deux triangles situés sur la jetée nord du port Chantereyne. Elle est limitée par deux bouées sphériques jaunes. Elle doit être franchie du Sud vers le Nord.

**Samedi 24 mai, régates à Saint-Vaast :** La ligne de départ sera précisée par les responsables du YCSV au briefing.

**Dimanche 25 mai, départ de Saint-Vaast :** La ligne de départ est définie par le prolongement de la face nord de la grande jetée du port de Saint-Vaast.

Si une partie quelconque de la coque d'un bateau franchit la ligne avant le signal de départ, lors du rappel individuel, le comité de course pourra donner le(s) numéro(s) de voile par VHF. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation.

Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après le signal de départ sera classé DNS sans instruction.

## 9. L'ARRIVEE

**Vendredi 23 mai, arrivée à Saint-Vaast :** La ligne d'arrivée est définie par le prolongement de la face nord de la grande jetée du port de Saint-Vaast.

**Samedi 24 mai, régates à Saint-Vaast :** La ligne d'arrivée sera précisée par les responsables du YCSV au briefing.

**Dimanche 25 mai, arrivée à Cherbourg :** La ligne d'arrivée est définie par l'alignement des deux triangles situés sur la jetée nord du port Chantereyne. Elle est limitée par deux bouées sphériques jaunes. Elle doit être franchie du Nord vers le Sud.

Chaque bateau doit s'identifier par VHF juste avant le passage de la ligne.

Si le comité de course est absent quand un bateau finit, celui-ci doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité.

## 10. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

## 11. TEMPS LIMITES

L'heure limite est fixée à 1h30 après l'arrivée du premier bateau de chaque classe et au plus tard à 19h30 le vendredi 23 et 16h30 le dimanche 25.

## 12. DEMANDES D'INSTRUCTION

Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après l'arrivée du dernier bateau des deux classes.

Les concurrents concernés seront avertis de la date et de l'heure de l'instruction au plus tard le jeudi suivant par affichage sur le tableau officiel.

## 13. CLASSEMENT

Un classement est fait pour chacune des deux classes.

Le classement de chaque manche sera fait selon le système de calcul du temps compensé (application du barème temps sur temps du Guide Osiris Habitable).

Le classement général sera fait selon le système de points à minima (annexe A4 des RCV).

## 14. REGLES DE SECURITE

Le port de la brassière est obligatoire.

Chaque bateau doit être équipé d'une VHF et rester en veille sur le canal 72.

Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible par VHF.

Après l'heure légale du coucher du soleil les feux de route des bateaux doivent être allumés.

La législation en vigueur régissant le trafic maritime dans la Rade de Cherbourg doit être respectée.

## 15. PRIX

Ils seront remis aux premiers de chaque classe par notre partenaire Cherbourg Plaisance, lors d'une cérémonie qui aura lieu le dimanche soir dans les locaux du CNC.

## 16. ARBITRES DESIGNES

Président du comité de course :

Belina Guillaume

Président du jury :

Eric Le Roi